

*Résumé analytique*

1. L'économie mondiale a été en proie à des turbulences de plus en plus fortes au cours des derniers mois, qui ont entraîné un ralentissement du commerce mondial et de la croissance de la production. Les perspectives sont plus sombres qu'au moment de la publication du dernier rapport de suivi en juin 2012, notamment en raison des évolutions budgétaires et des crises persistantes de la dette dans certaines grandes économies. Dans de nombreux pays, les tendances de la production et de l'emploi sont restées négatives, malgré les nombreuses mesures mises en œuvre pour endiguer le ralentissement de la croissance économique. Au vu de ces évolutions, le Secrétariat de l'OMC a récemment revu à la baisse sa prévision de croissance du commerce mondial pour 2012, qui a été ramenée à 2,5%, contre 3,7% en avril 2012. Il prévoit maintenant que la croissance du volume des échanges en 2013 sera de 4,5%, ce qui est toujours inférieur à la moyenne annuelle à long terme de 5,4% enregistrée au cours des 20 dernières années.

2. Le ralentissement du commerce observé au premier semestre de 2012 a été dû à une forte décélération des importations des pays développés et à la faiblesse consécutive des exportations des économies en développement. Sur l'ensemble de 2012, les exportations de marchandises des pays développés et celles des pays en développement devraient croître, respectivement, de 1,5% et de 3,5%.

3. L'exercice de suivi du commerce et les différents examens des politiques commerciales effectués en 2012 montrent que, dans l'ensemble, les gouvernements ont continué à résister aux pressions internes poussant à ériger des obstacles au commerce, bien que certains d'entre eux aient imposé des mesures restrictives pour le commerce. La structure du rapport ayant été modifiée à la suite d'une demande formulée par les Membres lors de discussions au sein de l'OEPC, il n'est pas possible de comparer l'évolution des restrictions commerciales par rapport aux précédents rapports de suivi. Sur la base de la méthodologie antérieure, l'imposition de nouvelles mesures commerciales restrictives semble s'être ralentie pendant la période considérée (308 mesures visant environ 1,3% des importations mondiales de marchandises) par rapport à l'année précédente (339 mesures). Cette fois-ci, 51% du total des mesures enregistrées peuvent être considérées comme des mesures facilitant les échanges (ces mesures visent environ 3,2% des importations mondiales de marchandises).

4. Les nouvelles mesures restrictives s'ajoutent à l'ensemble des mesures ayant des effets de restriction et de distorsion des échanges mises en place depuis le début de la crise mondiale, dont la plupart sont toujours en vigueur, et à celles qui existent depuis longtemps. Tous les gouvernements doivent redoubler d'efforts pour redresser rapidement la situation et pour faire progresser l'ouverture des échanges comme moyen de lutter contre le ralentissement de la croissance économique mondiale. Comme cela a été dit dans les précédents rapports de suivi, les restrictions au commerce et les politiques introverties ne feront qu'aggraver les problèmes mondiaux et risquent d'entraîner des représailles. Les difficultés et les préoccupations soulevées par la persistance de la crise économique mondiale, avec ses multiples facettes, font peser sur les gouvernements des pressions économiques et politiques qui les poussent à ériger des obstacles au commerce. Ce n'est pas le moment de céder à ces pressions.

5. Le rapport montre que, pendant la période considérée, certains pays ont aussi adopté des mesures pour faciliter les échanges. Les trois quarts environ des 162 mesures facilitant les échanges qui ont été enregistrées consistent en la réduction ou en l'élimination des droits d'importation. Certaines de ces mesures ont été prises à titre temporaire. Le deuxième grand type de mesures de facilitation a consisté en la rationalisation des procédures douanières. Un certain nombre de mesures visaient aussi à faciliter les exportations.

6. Pendant la période considérée, on a enregistré au total 164 autres mesures commerciales et liées au commerce, dont 132 s'appliquaient aux importations. Ces mesures consistaient

principalement en augmentations de droits de douane et en nouvelles procédures douanières. Trente-deux mesures étaient appliquées à l'exportation; il s'agissait principalement de restrictions ou d'interdictions visant certains produits alimentaires et certaines matières premières.

7. En ce qui concerne les tendances en matière de mesures correctives commerciales, l'activité antidumping s'est globalement intensifiée en raison de la forte augmentation du nombre d'enquêtes nouvelles ouvertes par plusieurs Membres. Il semble que la tendance à la diminution du nombre d'enquêtes antidumping ouvertes, observée depuis 2009, pourrait s'inverser en 2012. En ce qui concerne les enquêtes ouvertes en matière de droits compensateurs et de sauvegardes, aucun changement significatif n'a été observé.

8. Les Membres présentent davantage de notifications concernant les mesures SPS et les OTC. Cela peut s'expliquer par l'adoption plus active de nouvelles mesures dans ce domaine, pour diverses raisons, mais aussi par des efforts plus systématiques des Membres pour respecter les obligations en matière de transparence dans le cadre des comités pertinents. L'examen des problèmes commerciaux spécifiques liés aux mesures SPS et aux OTC, qui semblent en augmentation, est l'occasion pour les Membres d'aborder leurs divergences dans un cadre multilatéral.

9. Dans le domaine du commerce des services, de nouvelles mesures ont été signalées pour plusieurs Membres. Elles peuvent être considérées, pour la plupart, comme des mesures ouvrant le secteur des services à la participation étrangère.

10. Pendant la période considérée, quelques gouvernements ont mis en place de nouvelles mesures générales de soutien économique. Le suivi régulier des mesures de soutien public reste compliqué en raison de la difficulté d'obtenir des renseignements pertinents. Afin de fournir davantage de renseignements de base, le présent rapport contient des considérations concernant les notifications présentées au Comité des subventions et des mesures compensatoires et une illustration des mesures générales de soutien économique mentionnées dans les examens des politiques commerciales effectués pendant l'année. On y trouvera aussi une analyse du soutien à l'agriculture fondée sur les notifications présentées au Comité de l'agriculture ainsi que sur des données de l'OCDE.

11. En raison des différences entre les méthodes utilisées dans les notifications et des retards dans la présentation de notification par de nombreux Membres, il est difficile d'évaluer le soutien à l'agriculture et de faire une comparaison entre les Membres et les régions. D'après les notifications disponibles, le soutien interne a eu tendance à augmenter pendant la dernière décennie. Toutefois, il semble qu'en général, le soutien notifié au titre de la catégorie verte a eu tendance à augmenter, tandis que le soutien des pays développés relevant des autres catégories a diminué (du fait de la hausse des prix internationaux et, dans certains cas, de réformes internes). Pour certains pays en développement, le soutien au titre de la catégorie orange et de l'article 6:2 (à savoir certains programmes de développement des pays en développement) a augmenté. En termes absolus, les niveaux de soutien restent beaucoup plus élevés dans les pays développés. Les données de l'OCDE (qui sont plus à jour que les notifications présentées à l'OMC) confirment que des réformes structurelles ont été engagées dans certains pays développés, où, selon l'OCDE, le soutien des prix du marché cède la place à un soutien ayant moins d'effets de distorsion des échanges. Par ailleurs, les chiffres de l'OCDE et de l'OMC montrent que, jusqu'en 2010 au moins, le soutien des prix du marché a eu tendance à augmenter dans certains pays de l'OCDE et dans certains pays en développement, malgré la hausse des prix mondiaux.

12. L'activité relative aux accords commerciaux régionaux (ACR) reste intense. Pendant la période considérée, les Membres ont notifié 22 accords, ce qui porte à 231 le nombre total d'ACR en vigueur notifiés à l'OMC. Le Secrétariat estime qu'il y a une centaine d'autres accords en vigueur qui

n'ont pas encore été notifiés. Les Membres sont toujours encouragés à notifier leurs ACR en temps voulu.

13. Le 30 mars 2012, les parties à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) ont adopté les résultats de la renégociation de l'AMP, menée pendant plus d'une décennie. Les résultats convenus comprennent un élargissement important de leurs engagements en matière d'accès aux marchés, l'entrée en vigueur du texte révisé de l'accord négocié précédemment et un ensemble de programmes de travail futurs. Comme un élément essentiel de l'AMP est de garantir une concurrence équitable et transparente dans le cadre des marchés publics couverts par l'Accord, les règles révisées aideront à optimiser la dépense publique à un moment où de nombreux gouvernements de par le monde sont confrontés à de sévères contraintes budgétaires.

14. Les rapports sur les activités de notification établis par la plupart des Comités et Conseils de l'OMC montrent que des travaux considérables ont été effectués pendant l'année dans le but d'améliorer le respect des délais de notification et le caractère exhaustif des notifications grâce à l'amélioration et à la simplification des procédures de notification, par exemple par l'utilisation de moyens électroniques, en particulier dans le cadre du Conseil des ADPIC et du Comité des marchés publics. Ces actions ont permis une amélioration du respect des obligations en matière de notification. Toutefois, les progrès sont encore lents et le respect des obligations formelles en matière de notification pourrait être encore amélioré.

15. Le tout dernier rapport de suivi concernant les économies du G-20 note que les frictions commerciales semblent s'accroître face à la persistance des difficultés économiques. Ces tensions se traduisent non seulement par l'adoption de mesures correctives commerciales et le recours au règlement des différends dans le cadre de l'OMC, mais aussi par des décisions qui affectent l'investissement étranger et la participation aux programmes de marchés publics concernant l'infrastructure.

16. Le monde a besoin d'un engagement renouvelé et plus fort de la part de tous les gouvernements pour redynamiser le système commercial multilatéral afin de restaurer la certitude économique à un moment où l'on en a tant besoin. La volonté des pouvoirs publics de résister à l'adoption de politiques introverties semble défaillante dans certains pays alors que l'économie mondiale a besoin de plus de commerce pour éviter la récession. Compte tenu de l'évolution rapide de la structure du commerce mondial, les restrictions à l'importation réduiront inévitablement la compétitivité des exportations, avec la mondialisation croissante des chaînes de production. La dernière chose dont l'économie mondiale a besoin maintenant, c'est que l'on cède à la tentation de recourir à des pratiques commerciales restrictives. Dans ce contexte, même s'il apparaît clairement que l'objectif d'amener les 157 Membres de l'OMC à conclure un accord sur les 20 sujets du Programme de Doha pour le développement est hors de portée dans un avenir proche, il est encore possible d'avancer à petits pas. Il ne faut pas manquer cette possibilité.